

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 mai 2025

EXERCER L'ACCÈS À L'EMPLOI, PÉRENNISER ET ÉTENDRE PROGRESSIVEMENT
L'EXPÉRIMENTATION TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR LONGUE DURÉE COMME
SOLUTION DE RETOUR À L'EMPLOI POUR LES PERSONNES PRIVÉES DURABLEMENT
D'EMPLOI - (N° 1484)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 106

présenté par
Mme Perrine Goulet et Mme Le Nabour

ARTICLE PREMIER

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

À l'alinéa 10, après le mot :

« économique »,

insérer les mots :

« présentes sur le territoire et ne présentant pas de risque de concurrence déloyale, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à prévenir toute distorsion de concurrence entre les activités économiques exercées au sein d'un même territoire.